

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 25 novembre 2016 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Blanzac-Porcheresse (Charente) et modification de sa circonscription

NOR : INTJ1634123A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Blanzac-Porcheresse prend l'appellation de brigade territoriale de Côteaux-du-Blanzacais à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Côteaux-du-Blanzacais exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et 1^o du R. 15-24 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Blanzac-Porcheresse	Bécheresse Bessac Blanzac-Porcheresse Chadurie Champagne-Vigny Claix Cressac-Saint-Genis Etriac Mouthiers-sur-Boème Pérignac Plassac-Rouffiac Rouillet-Saint-Estèphe Saint-Léger Val-de-Vignes Vœuil-et-Giget Voulgézac	(Ancienne appellation)
Côteaux-du-Blanzacais	(Nouvelle appellation)	Bécheresse Bessac Chadurie Champagne-Vigny Claix Côteaux-du-Blanzacais Etriac Mouthiers-sur-Boème Pérignac Plassac-Rouffiac Rouillet-Saint-Estèphe Saint-Léger Val-de-Vignes Vœuil-et-Giget Voulgézac